



Programme de travail annuel 2017

de la Mission Opérationnelle Transfrontalière



Photo : Wolfgang Rattay/Reuters

Sommaire

Sommaire	2
Introduction	3
1. Première partie : appuyer et accompagner l'ensemble des acteurs de la coopération transfrontalière	4
1.1 Mettre en réseau via les échanges, la capitalisation, la diffusion et le transfert de bonnes pratiques, et des événements spécifiques	4
1.2 Informer, communiquer, partager et diffuser la connaissance	6
1.3 Identifier les besoins, porter et relayer les préoccupations et les intérêts des territoires transfrontaliers vers le niveau national	8
1.4 Assistance opérationnelle à l'ingénierie territoriale de projets transfrontaliers	9
1.4.1 Expertises rémunérées	9
1.4.2 Bons-à-tirer.....	11
2. Deuxième partie : aider à la définition, à l'évolution et à la mise en œuvre des politiques transfrontalières aux différentes échelles territoriales	11
2.1 Appui technique aux politiques transfrontalières, notamment dans le cadre de la programmation 2014-2020	11
2.1.1 Dispositif de gouvernance et de coordination d'une politique nationale des territoires frontaliers français	11
2.1.2 Coopération transfrontalière dans le cadre de la programmation 2014-2020	14
2.1.3 Questions liées aux outils de gouvernance, en particulier au groupement européen de coopération territoriale (GECT)	14
2.1.4 Contribution à la formation des personnels de la fonction publique et de la Caisse des Dépôts aux questions européennes et transfrontalières	15
2.2 Organiser et coordonner l'observation des territoires transfrontaliers à l'échelle européenne	16
2.3 Répondre à des besoins d'études stratégiques	16
2.4 Assurer une veille thématique en continu et enrichir le portefeuille des thématiques	16
3. Troisième partie : ouverture et représentation des intérêts au niveau européen, outre-mer et international	19
3.1 Echanges d'expériences et de bonnes pratiques, capitalisation	19
3.1.1 Projets européens	19
3.1.2 Réflexions sur les métropoles transfrontalières.....	20
3.1.3 Plateforme des GECT du Comité des Régions	20
3.1.4 Participation au réseau TEIN (des Euro-instituts) dans le cadre de leurs échanges.....	20
3.2 Représenter les intérêts des acteurs de la coopération transfrontalière à l'échelle européenne	21
3.2.1 Partenariat avec la Conférence européenne des réseaux de villes transfrontaliers et interrégionaux (CECICN)	21
3.2.2 Alliance stratégique avec l'Association des régions frontalières européennes (ARFE)	21
3.2.3 Coopération avec les institutions européennes	21
3.3 Coopération sur les frontières d'outre-mer et sur d'autres frontières (Est et Sud de l'Europe, Afrique et Méditerranée, etc.)	22
3.3.1 Outre-mer.....	22
3.3.2 Ouverture internationale	23

Introduction

Le programme de travail 2017 de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) s'inscrit dans le cadre du programme triennal 2015-2017, il se décline sous forme d'actions concrètes, réparties en fonction des différentes missions et métiers de la MOT. Le contexte de cette année 2017 se caractérise par :

Au niveau national

- La poursuite de la réforme territoriale de la France (émergence du couple Région-Métropole, nouvelles compétences instaurées dans le cadre des lois Maptam¹ et NOTRe², nouvelle carte des régions, fusion des intercollectivités, réforme de l'action territoriale de l'Etat). La MOT continuera d'accompagner les enjeux transfrontaliers de cette réforme territoriale, aux côtés du CGET³, et des ministères concernés, dans la perspective offerte par le Livre Blanc « Diplomatie et territoires » publié en 2016 par le MAEDI⁴, qui comporte des propositions pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie pour la coopération transfrontalière aux frontières françaises, avec l'appui de la MOT.
- La montée en puissance, dans l'agenda français (action de la Caisse des Dépôts, etc.) et européen (poursuite du plan Juncker), de l'investissement public transfrontalier. La MOT poursuivra les actions menées en 2016, notamment avec la Caisse des Dépôts et la BEI⁵ (voir notamment 2.1.1 et 3.2.3).
- Les élections nationales du printemps 2017 ; en conséquence la conférence débat annuelle de la MOT se tiendra, non pas en même temps que l'Assemblée générale en mars, mais à l'automne, et sera l'occasion de fêter les 20 ans de l'association et de se projeter vers l'avenir de la coopération (voir 1.1 et 1.2).
- A l'automne 2017, sera par ailleurs engagée une réflexion sur la nouvelle programmation triennale 2018/2020, dans la perspective du renouvellement des instances de la MOT en 2018.

Au niveau européen

- Le lancement de la réforme post 2020 par la Commission européenne (forum cohésion en juin, rapport cohésion en septembre). La MOT contribuera activement à la concertation.
- La « Cross-border review » menée par la Commission européenne (consultation publique sur les obstacles à la coopération, groupe d'experts etc.) qui débouchera en septembre 2017 sur une communication de la Commission européenne sur la coopération.
- L'appel à projets lancé par la DG REGIO à l'automne 2016 sur l'observation contribuera à la connaissance des territoires transfrontaliers.
- La dynamique impulsée par la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne en 2015 (perspective à l'horizon 2020 d'un nouvel outil juridique européen pour les territoires transfrontaliers, implication des Etats dans la résolution des obstacles juridiques à la coopération, etc.) se poursuivra dans le cadre du groupe de travail intergouvernemental sur les solutions innovantes aux obstacles transfrontaliers lancé en 2016 par le Luxembourg et la France, dont la MOT assure le secrétariat. L'enjeu est de mettre en place une approche multi-niveaux (actions sur chaque frontière ; mutualisation et remontée des obstacles aux niveaux national et européen (notamment via le forum mis en place par la MOT) ; développement d'un nouvel outil juridique européen).
- La crise des migrants et les menaces terroristes qui questionnent plus que jamais le rôle dévolu aux frontières et nécessitent une meilleure coopération entre Etats pour faire face à ces nouveaux défis sans remettre en cause la libre circulation et l'intégration transfrontalière ; la MOT continuera son travail d'explicitation des enjeux et de partage des pratiques, y compris sur d'autres frontières dans le monde.

¹ Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

² Nouvelle organisation territoriale de la République

³ Commissariat général à l'égalité des territoires

⁴ Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

⁵ Banque européenne d'investissement

1. Première partie : appuyer et accompagner l'ensemble des acteurs de la coopération transfrontalière

1.1 Mettre en réseau via les échanges, la capitalisation, la diffusion et le transfert de bonnes pratiques, et des événements spécifiques

L'amélioration des pratiques de coopération transfrontalière dans tous les domaines thématiques ou territoriaux, et sur toutes les frontières, est l'un des axes de travail essentiels de la MOT. Les outils de mise en réseau et de diffusion des bonnes pratiques sont multiples et ont été enrichis ces dernières années. Une évaluation sera lancée au second semestre 2017 à l'issue du programme triennal 2015/2017 et dans la perspective d'un nouveau programme triennal 2018/2020. Cette enquête interne au réseau permettra d'évaluer les attentes du réseau vis-à-vis de la MOT ainsi que l'ensemble de ses activités et productions, et visera à mieux orienter le prochain programme de travail triennal.

Outre le site internet de la MOT et les différentes publications (cf. 1.2), la mise en réseau passe par l'organisation de séminaires, réunions, événements (dont notamment la conférence-débat à l'occasion des 20 ans de la MOT). L'année 2017 verra la poursuite de la mise à jour du site internet (dont un important travail de traduction), le lancement du forum relatif aux obstacles à la coopération et plus généralement aux échanges sur la coopération transfrontalière.

Identifier les obstacles et faire remonter les besoins : lancement d'un forum d'échanges

En 2015, la MOT a lancé le processus de mise en place d'un forum en ligne dédié à ses membres et partenaires (État, Caisse des Dépôts). Ce **forum interactif**, qui sera animé par la MOT et son réseau, sera axé sur l'**identification d'obstacles transfrontaliers, la recherche et le partage de solutions** et plus généralement **l'échange direct entre les membres sur des thématiques variées** pour répondre aux demandes du terrain.

À terme, l'objectif du forum est également de faire remonter les besoins et les obstacles à la coopération qui se révéleraient récurrents, pour un appui national ou européen à la résolution de ces obstacles.

La prestation technique de création de l'outil démarrera début 2017, pour qu'il soit opérationnel au premier semestre 2017⁶.

L'année 2017 sera donc une phase de test de l'outil au sein du réseau (notamment au niveau de la participation et de la contribution des membres) ; elle sera également l'occasion d'une campagne de communication sur le lancement de l'outil. Enfin, la MOT s'attachera à constituer les premiers contenus du forum sous la forme de fiches « Obstacle/Solution » et « Bonnes pratiques ».

Mobiliser les savoir-faire transfrontaliers : la Plateforme des techniciens

La MOT poursuivra en 2017 la tenue de deux réunions de la plateforme des techniciens. La première plateforme de techniciens qui se tiendra à l'occasion de l'Assemblée générale (15-16 mars 2017) portera sur les attentes du réseau par rapport aux activités européennes de la MOT (CECICN⁷, Groupe intergouvernemental sur les solutions innovantes aux obstacles transfrontaliers, etc.), ainsi que sur les attentes du réseau suite au Livre blanc « Diplomatie et territoires » du MAEDI (processus interministériel, etc.). La seconde réunion à l'automne engagera une évaluation de la période triennale qui s'achève, et une réflexion sur la nouvelle programmation triennale 2018/2020.

⁶ À noter : la consultation à plusieurs reprises des membres du réseau pendant la phase de rédaction du cahier des charges a permis de prendre en compte les besoins et attentes des adhérents.

⁷ Conférence européenne des réseaux de villes transfrontaliers et interrégionaux, cf. 3.2.1

Conférence-débat 2017 et Groupe de travail « 20 ans de la MOT »

La Conférence-débat 2017 se tiendra à l'automne à Bruxelles, et sera l'occasion de fêter **les 20 ans de la MOT**, de **capitaliser les acquis de la coopération** et de formuler des **propositions dans la perspective des politiques européennes après 2020**, conjointement avec les partenaires européens de la MOT. Il est prévu de co-organiser cette conférence avec le Comité des Régions qui l'accueillera dans ses locaux (cf. 3.2.3).

La Conférence-débat est préparée par un **groupe de travail « 20 ans de la MOT : bilan & perspectives pour l'après 2020 » lancé début 2017**. Il est par ailleurs prévu de réaliser pour cette conférence-débat une brochure sur les 20 ans de la MOT, une position stratégique sur les politiques européennes après 2020 (celle-ci sera actualisée suites aux débats), et des cartes de la coopération (cf. 1.2).

D'autres évènements pourraient être programmés avec les adhérents sur 2017-2018 dans cette perspective des 20 ans de la MOT et de l'après 2020 en liaison avec les conseillers diplomatiques.

Créer et développer des synergies sur les questions transfrontalières entre réseaux nationaux de différents secteurs

Le partenariat entre **la MOT et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU)** est important pour nos deux organisations car les dynamiques urbaines à l'œuvre sur les territoires transfrontaliers nécessitent un croisement des compétences et des acteurs de nos deux réseaux. L'année 2017 s'attachera notamment aux partenariats entre régions et réseaux régionaux d'agences, à un travail spécifique à la transformation de certaines agences en agences transfrontalières. Une réunion spécifique avec les agences d'urbanisme frontalières s'est tenue le 17 janvier 2017 pour aborder les questions relatives à l'observation statistique, au rôle des agences en tant qu'outil d'ingénierie au service des projets de territoire transfrontalier, sur les questions relatives à la planification spatiale en zone frontalière, au logement et au foncier. Cette dynamique se poursuivra dans le cadre d'un groupe de travail spécifique des agences frontalières au sein de la FNAU. La FNAU pourra être associée à l'organisation d'un évènement sur les réformes territoriales au premier trimestre de 2017 (cf. ci-après). La FNAU envisage de consacrer leur Rencontre nationale annuelle à une mise en perspective européenne de l'action des agences. La MOT y sera associée.

La MOT collabore avec les Parcs naturels régionaux dans le cadre du partenariat **MOT-Fédération des Parcs naturels régionaux (PNR) ainsi qu'avec les Parcs nationaux (PN)** sur les besoins d'ingénierie territoriale spécifiques pour les 10 PNR et les 4 PN frontaliers, et le développement de réseaux européens. L'année 2017 portera sur une assistance à leur réflexion sur le fonctionnement de leur structuration transfrontalière, notamment quand ils sont constitués en GECT⁸.

Dans le cadre de ses échanges avec **France Urbaine**⁹, la MOT participera en 2017 aux réunions relatives aux pôles métropolitains. Un regard sera porté sur leur rôle structurant dans les vastes ensembles régionaux issus de la réforme territoriale. La MOT sera impliquée dans la publication prévue par le réseau des pôles. **A la suite de la conférence de Strasbourg le 7 novembre 2016 sur la Région Grand Est et ses voisins, préparée en partenariat entre la MOT et l'agence d'urbanisme de Strasbourg**, et qui a associé les pôles métropolitains et les agences d'urbanisme concernés ainsi que la région et les Etats voisins, **une conférence du même type pourrait se tenir sur une autre frontière, par exemple en Hauts-de-France.**

⁸ Groupement européen de coopération territoriale

⁹ France urbaine, née de la fusion de l'Association des Maires de Grandes Villes de France et de l'Association des Communautés Urbaines de France, regroupe les élus des métropoles, des grandes communautés et des villes centres ou périphériques.

L'année 2017 verra également l'intensification de la relation avec **Régions de France** (anciennement ARF) dans sa nouvelle gouvernance et dans le contexte des grandes régions dotées de nouvelles compétences (enjeu de l'articulation multiniveaux avec les départements et les territoires frontaliers infra). Les régions sont en charge de l'élaboration de leur SRDEII¹⁰ et de leur SRADDET¹¹. La MOT veillera à la prise en compte du transfrontalier dans ces schémas, notamment en participant à des échanges menés dans le cadre de Régions de France et des événements organisés sur ces schémas par les régions frontalières concernées.

La mise en place d'un partenariat avec l'**Assemblée des Départements de France (ADF)**, engagée en 2016, sera poursuivie dans le cadre d'une commission spécifique qui devrait être consacrée à la coopération. Des enjeux tels que les schémas départementaux de services publics (occasion de mutualiser certains services via la coopération transfrontalière), de l'ingénierie territoriale etc. pourront y être abordés.

Séminaires à l'échelle nationale

Les membres de la MOT ont exprimé le souhait d'échanges nationaux portant sur les conséquences en transfrontalier de la réforme territoriale, et des propositions du Livre blanc « Diplomatie et territoires » ; La MOT se tient prête à participer à de tels échanges aux côtés des associations de collectivités, du **CGET**¹², et de la **DAECT**¹³.

Une journée pourrait notamment impliquer les **associations de collectivités de la rue Joubert (FNAU, GART**¹⁴, **France Urbaine, AdCF**¹⁵, **etc.)**, et la MOT, afin de permettre une plus grande transversalité dans la prise en compte des problématiques transfrontalières dans le champ d'intervention de ces structures à travers un exemple concret d'actualité.

1.2 Informer, communiquer, partager et diffuser la connaissance

Cette action essentielle répond au besoin d'information sur les questions transfrontalières, souvent peu accessible aux acteurs de la coopération (en dehors de leur territoire). La MOT va poursuivre sa diffusion d'informations sur l'ensemble des frontières françaises aux publics concernés, de façon régulière et par des moyens diversifiés. Elle produit et diffuse des informations relatives aux cadres législatifs et règlementaires et aux modalités de l'engagement des collectivités dans le cadre de coopération transfrontalière. Elle poursuivra ses actions permanentes de communication et veillera à améliorer son offre en 2017.

- **L'animation du site Internet www.espaces-transfrontaliers.eu**¹⁶ : centre de ressources sur la coopération transfrontalière, le site de la MOT propose :
 - 200 fiches « frontières » et « territoires transfrontaliers »
 - 30 thèmes analysés
 - 600 fiches projets
 - 160 cartes
 - Les programmes européens
 - L'actualité de la coopération.

¹⁰ Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

¹¹ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

¹² Commissariat général à l'égalité des territoires

¹³ Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales, MAEDI

¹⁴ Groupement des autorités responsables de transport

¹⁵ Assemblée des Communautés de France

¹⁶ À noter, près de 200 visites par jour (source : Google Analytics)

L'année 2017 poursuivra la mise à jour et l'enrichissement de ce centre de ressources qui doit se faire en continu chaque année. Seront prévus plus spécifiquement en 2017 :

- la mise à jour des présentations de la MOT¹⁷ et des services aux adhérents.
 - l'animation de la rubrique consacrée au « Groupe intergouvernemental sur les solutions innovantes aux obstacles transfrontaliers ».
 - une nouvelle rubrique consacrée aux approches nationales de la coopération transfrontalière avec la mise en ligne des cartes produites par la MOT pour la DG REGIO dans le cadre de son ouvrage sur « La coopération territoriale européenne : une perspective historique ».
 - la poursuite de la « mise à niveau » de la version anglaise entamée en 2016¹⁸.
- **L'Espace membres** du site continuera à proposer aux membres les informations sur les instances et événements du réseau, une documentation juridique, les études et les bons-à-tirer (service aux membres du réseau cf. 1.4.2) réalisés par la MOT, les revues de presse et l'accès au portail documentaire.
 - **La réalisation et la diffusion au réseau de revues de presse** bi-mensuelles sur l'actualité de la coopération transfrontalière aux frontières françaises : mise en ligne en accès réservé d'une base de données d'articles de presse ; élargissement de la diffusion au réseau des conseillers diplomatiques. Fin 2016 la base de données d'articles contient plus de 9800 articles, correspondant à la mise en ligne chaque mois de 100 à 150 articles, principalement issus de la presse quotidienne régionale, permettant une vue d'ensemble de toutes les actualités transfrontalières aux frontières françaises. Chaque article est indexé de manière thématique et territoriale (frontières et territoires transfrontaliers).
 - **Alimentation du Portail Diplomatie du MAEDI** (Communauté transfrontalière) et mises en avant d'actualités transfrontalières marquantes ; exploitation des informations du Portail dans les ressources de la MOT.
 - **Réalisation de 10 newsletters par an "L'actualité transfrontalière"** (10 numéros français, 10 numéros anglais), diffusée à 6500 contacts en Europe. Les newsletters mettent l'accent sur des projets concrets pour favoriser l'échange d'expériences. Elles permettent également d'informer sur les travaux de la MOT et les actualités européennes.
 - **Portail documentaire** : le portail documentaire, mis en ligne en 2015, recense et propose une documentation ciblée sur la coopération transfrontalière. Il permet des recherches avancées avec des lexiques d'indexation par thèmes généraux (66 descripteurs), thèmes européens (59 descripteurs) et par frontières et territoires (122 descripteurs). La consultation des notices bibliographiques est ouverte à tous, mais le téléchargement des documents électroniques est réservé aux adhérents, aux services des États membres du réseau ainsi que sur demande aux étudiants et chercheurs.
Fin 2016, le portail proposait près de 4000 documents (dont 1700 documents téléchargeables en ligne)¹⁹. En 2017, pour pouvoir continuer de proposer un outil actualisé, la MOT poursuivra un important travail d'alimentation du portail, impliquant une veille documentaire quotidienne. Elle mettra également en avant les publications importantes en actualités du portail (rubrique "nouveau") et grâce à sa newsletter largement diffusée. Une communication pour valoriser cet outil (non réalisée en 2016) sera faite en 2017. Le partenariat avec d'autres centres de documentation se poursuivra, notamment en recherchant une concrétisation du partenariat entamé en 2016 avec le centre de documentation du Comité des Régions. De plus, ayant identifié en 2016 un contact pertinent au sein du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche - l'IGAENR²⁰ qui développe une nouvelle mission sur les activités transfrontalières des établissements d'enseignement supérieur - elle tentera d'entamer un partenariat avec ce service du Ministère.

¹⁷ En capitalisant les textes des nouvelles plaquettes de la MOT qui présentent des informations générales sur le fait transfrontalier et les grands enjeux des territoires transfrontaliers.

¹⁸ Environ 70% du site français est traduit en anglais. Concernant les mises à jour à transposer en anglais : il reste 9 thèmes et 4 fiches frontières françaises.

¹⁹ Les statistiques de consultations du portail en ligne sont en moyenne (sur 2016) de plus de 800 visites par mois

²⁰ Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

- **Valorisation des publications de la MOT** au niveau national et européen : envoi systématique des productions MOT, notamment à des centres de documentation ciblés (CGET, Caisse des Dépôts, Comité des Régions, Commission européenne, etc.) et lors d'événements transfrontaliers auxquels la MOT participe.
- **Valorisation de projets concrets** : afin de mettre en avant le rôle de la coopération transfrontalière dans la vie quotidienne des habitants des territoires, la MOT réalisera et diffusera (à des contacts presse et communication) un nouveau dossier de presse de projets transfrontaliers ciblés pour leur aspect « concret » ; cette action pourra être déclinée par frontière, en liaison avec les conseillers diplomatiques.
- **Bouquet d'expériences Mairie-conseils** : Mairie-conseils est un service d'intérêt général de la Caisse des Dépôts créé en 1989 afin d'informer et accompagner les élus communaux et intercommunaux. Le partenariat lancé en 2015 entre le site de la MOT et celui de Mairie-conseils porte sur la valorisation d'expériences transfrontalières locales innovantes, dans la rubrique "Bouquet d'expériences" du site de Mairie-conseils. Il s'agit de mettre en avant des projets concrets portés par des communes ou des petites collectivités sur les frontières françaises. En 2017, le partenariat portera sur la mise en ligne de trois bouquets d'expériences transfrontalières (5 à 6 projets par bouquet).
<http://www.mairieconseils.net/cs/ContentServer?pagename=Mairie-conseils/Page/ExperiencesDesTerritoires>
- **Plaquettes de présentation** : suite à la réalisation fin 2016 d'une nouvelle plaquette de communication sur les enjeux de la coopération pour les territoires transfrontaliers et de présentation de la MOT (avec ses services dédiés aux adhérents), la MOT entreprendra début 2017 une communication et une large diffusion de cette plaquette au niveau des frontières françaises mais également à l'échelle européenne.
- **Cahier** : la préparation d'un nouveau cahier sera entreprise en 2017. Le thème, qui reste à définir, pourrait être la dimension transfrontalière de la problématique énergie/climat.
- **Brochure « Les 20 ans de la MOT : bilan & perspectives pour l'après 2020. Des projets concrets au service d'une Europe concrète »** : cet ouvrage sera préparé en amont de la conférence-débat à l'automne 2017 par un groupe de travail et complétée par une **position stratégique** sur le post 2020. La brochure pourra aborder les acquis de la coopération sur la base de projets concrets et de témoignages, et mettre en perspectives les enjeux de la coopération transfrontalière.
- Actualisation de la **carte des projets de territoire aux frontières françaises** et réalisation, à partir de cette carte, d'un poster (en format A1) imprimé en 1200 exemplaires et diffusé à une liste d'acteurs clés aux frontières françaises et niveau central. Une **carte européenne de la coopération** sur la base des cartes réalisées dans le cadre de l'ouvrage des 25 ans d'INTERREG sera également réalisée en 2017, et diffusée sous format électronique. Ces deux productions s'inscriront dans le cadre des 20 ans de la MOT.

1.3 Identifier les besoins, porter et relayer les préoccupations et les intérêts des territoires transfrontaliers vers le niveau national

Dans son rôle de représentation et de défense des intérêts des territoires transfrontaliers, **la MOT poursuit en 2017 son action de relais vers le niveau national et européen des besoins identifiés dans le cadre des activités du réseau**. Le réseau sera consulté sur des projets législatifs au niveau national pouvant concerner les territoires transfrontaliers.

La représentation des intérêts passe notamment par le contact permanent qu'entretient la MOT avec le **CGET, et les différents ministères français** (services techniques et cabinets), qu'ils soient ou non financeurs directs de la structure²¹.

Les territoires transfrontaliers concentrent une diversité et une imbrication de thématiques dont les enjeux renvoient à un éventail d'acteurs sectoriels requérant une coordination interministérielle renforcée, ainsi que le Livre blanc « Diplomatie et territoires » l'a réaffirmé (cf. 2.1.1). La MOT prendra part à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie transfrontalière d'ensemble aux frontières françaises déclinée par frontière.

Cela nécessitera une intensification et à une spécialisation de la diffusion de l'information et la promotion des questions transfrontalières, et notamment des travaux et productions de la MOT au sein des différents ministères concernés (parallèlement à la construction d'une coordination interministérielle) et auprès des Préfectures de région (SGAR, Conseillers diplomatiques, etc.), des services déconcentrés de l'Etat (DREAL²² etc.) ainsi que du réseau diplomatique (Ambassades, etc. ; cf. également « Communauté transfrontalière » ci-dessus).

L'année 2017 verra la poursuite de l'articulation avec les différentes grandes directions du CGET (la DDCT²³, la DST²⁴ et la DVCU²⁵) à la faveur de réunions permettant une approche systématique croisant territoires, thématiques et dispositifs.

La MOT poursuivra des actions partenariales avec le **groupe d'études « zones et travailleurs transfrontaliers » rassemblant des députés frontaliers à l'Assemblée nationale**, présidé par le député national, Philip Cordery, vice-président de la MOT, via le dialogue déjà engagé sur les projets de lois en cours et sur les amendements à y apporter en faveur d'un meilleur fonctionnement des territoires transfrontaliers. L'organisation de l'Assemblée générale de la MOT en mars 2017 sera soutenue par l'Assemblée Nationale.

Une approche similaire doit se mettre en place pour un renforcement des relations avec le Sénat. En 2017, un courrier d'information sur la MOT et ses activités pourrait être envoyé après le renouvellement du Sénat à l'automne.

1.4 Assistance opérationnelle à l'ingénierie territoriale de projets transfrontaliers

La MOT est experte de l'ingénierie territoriale transfrontalière. Elle se voit confier **la réalisation d'études et d'expertises** diverses, le cas échéant dans le cadre d'une mise en concurrence préalable.

1.4.1 Expertises rémunérées

Depuis sa création, la MOT a réalisé plus de 100 études rémunérées. Afin de souligner la différence entre la MOT, outil public, et les bureaux d'études privés, la MOT se concentre sur des sujets ciblés et à haute valeur ajoutée technique transfrontalière, ou sur des territoires transfrontaliers ayant encore peu fait l'objet d'investigations. **La pratique des expertises d'ingénierie territoriale est fondamentale pour la MOT. Elle lui permet de mettre à jour en permanence son savoir-faire technique et sa connaissance des territoires et d'être en pointe dans la recherche de solutions proposées au niveau local, national comme européen.**

²¹ Dans le cas d'une saisine particulièrement stratégique d'un membre du réseau, la MOT est en capacité de favoriser un contact direct entre le niveau local et l'administration centrale concernée

²² Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

²³ Direction du développement des capacités des territoires

²⁴ Direction des stratégies territoriales

²⁵ Direction ville et cohésion urbaine

Pour l'année 2017, la MOT mènera les expertises mentionnées ci-après, ce qui ne préjuge pas d'autres études et contrats susceptibles d'être réalisés en fonction des opportunités qui se présenteraient. La diversité des commanditaires et leurs différentes échelles montre bien la dimension multiniveaux de l'outil MOT.

Sur les frontières françaises

- ≡ Mission d'accompagnement pour la prise en compte des enjeux transfrontaliers des Métropoles frontalières ; CGET
- ≡ Etude sur les enjeux transfrontaliers dans les espaces de montagne en France métropolitaine ; CGET
- ≡ Accompagnement de la Métropole européenne de Lille concernant une délibération du Conseil métropolitain portant sur le Schéma de coopération transfrontalière (SCT) ; Métropole européenne de Lille
- ≡ Mission d'accompagnement pour la mise en place d'un projet « éco bonus » mobilité à la frontière avec le Luxembourg ; EGIS, filiale de la Caisse des Dépôts
- ≡ Mission d'étude économique du territoire et d'élaboration d'une stratégie d'intervention économique à l'échelle du PETR du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières ; Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières
- ≡ Liaisons maritimes hivernales de fret et de passagers entre la Corse et la Sardaigne ; Collectivité territoriale de Corse (CTC), via l'Office des transports de la Corse (OTC)
- ≡ Accompagnement technique à la mise en place de la première assemblée du Groupement européen de coopération territoriale Parc marin international des Bouches de Bonifacio (GECT PMIBB) ; Office de l'Environnement de la Corse
- ≡ Étude concernant la gestion et l'exploitation d'un bac assurant la liaison internationale entre Saint Laurent du Maroni (Guyane) et Albina (Suriname) ; Collectivité territoriale de Guyane (CTG)
- ≡ Étude Diagnostic et solutions sur l'Emploi Transfrontalier Aquitaine-Euskadi
- ≡ Assistance technique à l'élaboration de la Stratégie du Territoire Pyrénéen ; Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) (*à confirmer*)
- ≡ Etude sur les missing links (« Comprehensive analysis of the existing cross-border transport connections and missing links on the internal EU borders ») ; DG REGIO/DG MOVE, Commission européenne (*à confirmer*)

Au niveau européen et international

- ≡ Mission d'accompagnement pour le développement de coopération transfrontalière en Afrique centrale ; Association internationale des Maires francophones (AIMF)
- ≡ Assistance technique à la mise en place du programme CEDEAO de financement de projets de coopération transfrontalière, Commission de la CEDEAO
- ≡ Rédaction d'un guide pratique « Résilience au changement climatique des agglomérations transfrontalières en Afrique de l'Ouest : leviers juridiques et financiers, bonnes pratiques, perspective européenne » ; OCDE/Club du Sahel Afrique de l'Ouest

1.4.2 Bons-à-tirer

L'ingénierie territoriale de la MOT en transfrontalier se manifeste également par le **système de « bons-à-tirer » (BAT)**, l'équivalent d'une journée de travail de l'équipe technique dont peut bénéficier annuellement sur demande chaque membre de la MOT (personnes morales aux frontières françaises). La MOT a réalisé 99 BAT depuis la mise en œuvre de ce service en 2011, il s'avère être un véritable succès plébiscité par les territoires. Cette prestation qui vise à répondre au plus près aux attentes des membres MOT dans le cadre de leur adhésion concerne tout autant la rédaction de notes techniques et juridiques sur une grande diversité de thématiques, l'intervention dans le cadre d'événements locaux, l'accompagnement d'un adhérent dans le cadre du suivi administratif d'un dossier. **Ces « bons à tirer » réalisés sous forme de note continuent en 2017 d'être mis en ligne sur le site Internet de la MOT avec possibilité de télécharger les notes complètes uniquement pour les membres.**

Exemple de « bon-à-tirer » : BAT pour la Communauté Urbaine de Dunkerque « Les compétences des collectivités en France/Belgique/Angleterre après les réformes territoriales, et la coopération transfrontalière ».

2. Deuxième partie : aider à la définition, à l'évolution et à la mise en œuvre des politiques transfrontalières aux différentes échelles territoriales

La MOT poursuit son action d'aide aux Etats, Régions et tout autre niveau de collectivité locale en France et en Europe, pour mieux prendre en compte la dimension transfrontalière dans leurs politiques territoriales et sectorielles, et les placer dans une perspective européenne.

En 2017, il s'agit de veiller à ce que la problématique transfrontalière soit bien prise en compte par les services déconcentrés de l'Etat, réorganisés selon les nouveaux territoires régionaux, ainsi que par les Régions elles-mêmes et les autres collectivités, dont les compétences sont recomposées par les lois Maptam et NOTRe, avec un impact important sur les différentes thématiques de la coopération transfrontalière. La stratégie territoriale qui devra être repensée à l'intérieur de ces grands ensembles fera l'objet d'une veille active de la MOT et de propositions, en liaison tant avec les régions que les services de l'Etat, et notamment les conseillers diplomatiques auprès des préfets de région.

2.1 Appui technique aux politiques transfrontalières, notamment dans le cadre de la programmation 2014-2020

2.1.1 Dispositif de gouvernance et de coordination d'une politique nationale des territoires frontaliers français

Dans le contexte français, le dispositif de gouvernance et de coordination d'une politique nationale des territoires frontaliers français (développement et coopération) a fait l'objet en 2016 de propositions ambitieuses dans le cadre du Livre Blanc « Diplomatie et territoires » du MAEDI. La MOT, dont le rôle sera renforcé à cet effet, sera étroitement associée et contribuera aux actions prévues par celui-ci :

Développer une nouvelle stratégie cohérente associant tous les acteurs concernés et renforçant la gouvernance transfrontalière

- ≡ **Inscription plus systématique** de la problématique transfrontalière **dans la coopération politique et économique bilatérale**, en particulier à l'occasion des sommets annuels, dans le cadre des forums économiques etc.
- ≡ **Etablissement d'une stratégie transfrontalière globale, déclinée également par frontière**, visant des priorités claires à moyen et long termes et une mobilisation des acteurs centraux et locaux, afin de mieux orienter les travaux des commissions bilatérales et le dialogue avec nos partenaires étrangers, en étroite concertation avec les collectivités territoriales et administrations techniques concernées.
- ≡ Identification de **projets structurants** pour chaque frontière pouvant permettre de renforcer la compétitivité et l'attractivité de ces territoires, et de répondre aux besoins de services quotidiens des populations transfrontalières et du développement des territoires (transports publics, santé, éducation, formation, services à l'emploi, culture, environnement, énergie, économie, recherche/innovation, etc.).
- ≡ Intensification de la **coordination** entre l'ambassadeur pour les questions transfrontalières, la DAECT²⁶ et les conseillers diplomatiques auprès des préfets de régions frontalières (en liaison étroite avec le CGET, les SGAR, les commissaires de massif concernés), avec les collectivités territoriales concernées et leurs groupements, et les Directions Régionales de la Caisse des Dépôts.
- ≡ **Mise en œuvre des outils de développement territorial intégré transfrontalier** proposés par les règlements 2014/2020 de la politique de cohésion (cf. 2.4).
- ≡ **Résolution des obstacles** à la coopération transfrontalière (cf. 1.1 et 3.2.3).

S'appuyer sur les conseillers diplomatiques des préfets de région

- ≡ Articulation des actions et projets soutenus dans le cadre des programmes de coopération transfrontalière avec les programmes opérationnels régionaux ou interrégionaux, les CPER²⁷, les politiques nationales ainsi qu'avec les stratégies macro-régionales ou de bassin maritime et avec les actions et projets menés par les instances de gouvernance transfrontalière existantes (Eurorégions, GECT, etc.), notamment celles où l'Etat est représenté, ainsi qu'avec les actions et projets menés avec les Etats voisins dans le cadre des conférences intergouvernementales.
- ≡ Facilitation du lien avec les autres programmes ou politiques nationales dans un souci d'optimisation des résultats des programmes de coopération transfrontalière.
- ≡ Mise en cohérence des stratégies transfrontalières avec les Etats voisins, en termes de coordination législative et réglementaire, d'observation statistique, de planification, d'organisation des services au public, etc., ainsi qu'avec les collectivités territoriales. Cette coordination s'exerce notamment dans le champ des dispositifs institués par les lois Maptam et NOTRe (CTAP²⁸ ; métropoles : SCT²⁹ ; régions : SRADDET, SRDE, etc. ; départements : schémas de services publics).
- ≡ Lien entre le réseau des services de l'Etat (préfets de département), et l'ambassadeur de France dans le pays voisin ; participation à l'animation de la coopération transfrontalière sur chaque frontière, en synergie avec les actions menées par les autorités nationales et les

²⁶ Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales, MAEDI

²⁷ Contrat de plan État-région

²⁸ Conférence territoriale de l'action publique

²⁹ Schéma de coopération transfrontalière

autorités de gestion ; implication dans le suivi des projets de territoires transfrontaliers locaux. (agglomérations transfrontalières, parcs transfrontaliers, bassins maritimes, etc.).

Mieux mobiliser l'ensemble des acteurs concernés

- ≡ Mise en place d'un comité de pilotage interministériel de suivi des politiques transfrontalières, s'appuyant sur les coordinations par frontière et l'action des conseillers diplomatiques en régions, qui devra améliorer la coordination des administrations centrales compétentes (via un référent transfrontalier désigné dans chaque ministère) avec les outils de prospective et de suivi (outre le CGET) dépendant directement du premier ministre (Commissariat Général à l'investissement, France Stratégie, etc.).
- ≡ Renforcement du dialogue avec l'Espagne, l'Andorre, l'Italie, Monaco, la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse ou encore le Royaume-Uni et les pays voisins des régions d'outre-mer.

Dans ce contexte et avec l'appui du CGET, il importera de poursuivre le travail commencé en 2015 (santé, outre-mer, transports, intérieur) pour construire avec chaque ministère un partenariat pérenne, afin que la dimension transfrontalière soit bien prise en compte dans ses champs sectoriels :

Présence des ministères au bureau de la MOT, interlocuteurs techniques identifiés, accès effectif des administrations centrales et déconcentrées aux services de la MOT (accès à l'Espace membres etc.). S'agissant de la levée des obstacles législatifs et réglementaires à la coopération, le travail réalisé entre 2013 et 2015 pour la Préfecture Nord Pas de Calais en partenariat avec les collectivités françaises et les autorités belges sur l'identification des obstacles et leur résolution organisationnelle, juridique et administrative (suite des travaux du Groupe de travail parlementaire franco-belge de 2005/2007) constitue une démarche pilote, à transposer sur d'autres frontières.

La MOT continuera en 2017 à participer aux **réunions avec les différents services du CGET** afin d'améliorer la prise en compte de la question transfrontalière au sein des différents pôles dans une logique transversale renforcée (cf. 1.3).

Concernant la Caisse des Dépôts, la MOT poursuivra ses interactions avec les différents services :

- Association de la MOT à un groupe de travail transfrontalier, au niveau national, associant notamment les Directions régionales les plus concernées par la coopération transfrontalière.
- Accompagnement des Directions régionales dans leurs relations aux stratégies régionales (SRDEII, SRADDET, SRESRI³⁰, tourisme culturel et patrimonial) et à celles des métropoles en particulier (SCT).
- Association de la Caisse des Dépôts à un séminaire, avec d'autres partenaires (FNAU et/ou, Régions de France, France Urbaine, AdCF, etc.) (cf. 1.1).
- **Veille européenne sur les politiques et programmes**, ingénierie des fonds européens.
- Organisation d'au moins une réunion avec les référents internationaux des Directions régionales de la Caisse des Dépôts, en charge notamment de la relation avec l'AFD³¹ (cf. 3.3.2). Cette réunion pourra le cas échéant associer les conseillers diplomatiques des préfets de région (cf. ci-dessus).
- **Veille territoriale** (instruments de veille et pratique permanente du terrain à travers les différentes missions de la MOT).
- Mobilisation de la MOT par les Directions régionales de la Caisse des Dépôts pour identifier les projets de développement économique et constituer un apport de connaissances des territoires et des problématiques transfrontalières.

³⁰ Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

³¹ Agence Française de Développement

- Poursuite de l'aide à l'**identification de thèmes porteurs et de projets potentiels dans les zones frontalières**. Sur la base de l'enquête menée par la MOT à l'automne 2015 et présentée auprès de plusieurs services de la Caisse des Dépôts en 2016, il s'agira de poursuivre l'exploitation de l'ensemble des réponses (classées selon les 4 transitions) sur les besoins d'assistance en ingénierie et sur les besoins en matière d'investissement sur les projets structurants, en fonction du degré d'avancement et de maturation des projets recensés. Accompagnement le cas échéant en ingénierie et en fonds propres (de la Caisse des Dépôts) desdits projets. Identification / association des partenaires étrangers de projets en lien avec les Directions régionales de la Caisse des Dépôts (courriels, comptes rendus, échanges lors d'une table ronde, etc.).
- En lien avec l'expert questions européennes du Service Ingénierie & Expertise Territoriales (SIET) et le Conseiller expert coopération décentralisée de la Direction du Réseau et des Territoires, détecter et signaler à la Caisse des Dépôts (les projets de type infrastructures évoqués par les partenaires, collectivités ou entités privés, de la phase amont à la structuration du financement ; apporter dans ses communications diverses, séminaires, colloques, rencontres un témoignage des réalisations et du rôle de la Caisse des Dépôts dans la mise en œuvre du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) ; recueillir et communiquer à la Caisse des Dépôts les pratiques étrangères liées au FEIS, notamment en matière de coopération transfrontalière mais non limité à celle-ci.
- Ingénierie territoriale transfrontalière, diagnostics, études sectorielles, montage juridique et financier de projet.
- **Poursuite en 2017 des liens initiés en 2015 avec les filiales de la Caisse des Dépôts** (EGIS, Transdev, Transammo, etc.) dans le cadre de l'accompagnement stratégique global de leur positionnement transfrontalier, mais également d'expertises particulières (la MOT travaillant régulièrement avec des prestataires privés dans le cadre de ses expertises) et d'appels à projet divers.
- Lien avec **Caisse des Dépôts - Recherche** sur la problématique transfrontalière.

2.1.2 Coopération transfrontalière dans le cadre de la programmation 2014-2020

En 2017, la MOT poursuivra sa veille sur les programmes de coopération territoriale européenne, notamment ceux transfrontaliers de proximité, au travers de ses échanges avec ses adhérents. La MOT participera aux travaux de suivi de l'accord de partenariat et sera associée dans le cadre d'Europ'Act tant au Groupe de Travail de la coopération territoriale européenne qu'à ceux liés aux objectifs thématiques qui se réuniront ou se mettront en place dans le courant de l'année 2017.

2.1.3 Questions liées aux outils de gouvernance, en particulier au groupement européen de coopération territoriale (GECT)

Cette action sera réalisée en collaboration avec les services ministériels (CGET, DGCL³² du Ministère de l'Intérieur et DAECT du MAEDI) et en lien avec la réflexion globale sur les outils existants pour favoriser les projets de coopération. La MOT mènera une veille sur les conséquences du règlement approuvé en 2013 sur les GECT existants, au regard de la pratique et du cadre juridique français de la coopération transfrontalière. Cette veille concerne notamment les évolutions introduites par le nouveau règlement concernant les textes juridiques applicables aux personnels des GECT (possibilité pour un GECT ayant son siège en France d'employer du personnel à l'étranger avec un autre droit, sous réserve de validation par les Etats-membres concernés), ainsi que la possibilité désormais pour une structure d'être membre d'un GECT dont les missions ne rentrent pas toutes dans le champ de ses compétences (sous réserve de validation de l'Etat concerné). Actuellement, aucun GECT n'est encore concerné en France, mais les projets en cours pourraient introduire ces possibilités nouvelles. La MOT poursuivra en 2017 la mise à jour de la cartographie et le recensement des GECT existants, de leurs missions et

³² Direction générale des collectivités locales

de leurs stratégies, en lien avec les objectifs de la convention MOT/Comité des Régions. **Elle portera enfin une attention particulière aux GECT projets (GECT Hôpital de Cerdagne), constituant les structures d'appui à la mise en place de projets opérationnels transfrontaliers (également GECT en réflexion : transports Corse-Sardaigne, TER PACA/Monaco).** Dans ce contexte, la MOT propose également une mission, d'appui et d'accompagnement, notamment juridique, aux collectivités concernant la mise en place des GECT et plus généralement d'une gouvernance des projets et des territoires transfrontaliers.

La MOT interviendra sur le GECT au colloque international « Les organismes européens de coopération territoriale - Aspects institutionnels et matériels », co-organisé par l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, IDP, la Région Haut de France, l'Université de Pau et Pays de l'Adour, CRDE, le vendredi 10 février 2017, à Valenciennes.

2.1.4 Contribution à la formation des personnels de la fonction publique et de la Caisse des Dépôts aux questions européennes et transfrontalières

Le cadre de l'action transfrontalière des services de l'Etat et des collectivités est impacté par le processus de décentralisation et de réforme de l'Etat en cours en France, ainsi que par les nouveaux dispositifs relatifs à la programmation européenne 2014-2020. Les besoins de compétences évoluent, tant au niveau territorial (fonction publique territoriale) qu'au niveau central et déconcentré (services de l'Etat, Caisse des Dépôts). La MOT assistera à leur demande ses adhérents et les services nationaux concernés (ministères, Caisse des Dépôts) dans la définition des contenus et des actions de formation à mettre en œuvre, et y interviendra en tant que de besoin.

S'agissant de la fonction publique d'Etat, la MOT a contribué ces dernières années, à la demande du Ministère de l'Intérieur, à des formations à la coopération transfrontalière de sous-préfets, et de préfets (dans le cadre du CHEMI³³). En 2017, un partenariat à cet égard sera recherché avec le Ministère de l'Intérieur, et d'autres ministères vis-à-vis des cadres de leurs services déconcentrés.

Relativement à la formation des personnels de la fonction publique territoriale, la MOT collabore étroitement avec le **Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)**, membre de la MOT, dans le cadre d'une **convention**. Après le succès des formations menées en 2016 (**formation « Le Directeur général transfrontalier »** les 26 et 27 avril 2016 ; **formation sur la frontière franco-italienne** le 22 septembre 2016), l'année 2017 verra notamment l'envoi par le CNFPT, en articulation avec la MOT, d'un questionnaire aux collectivités frontalières, permettant d'évaluer les besoins et de définir des actions de formation. Des actions de formation pourraient être déclinées sur chaque frontière, en liaison avec les délégations régionales du CNFPT, les INSET³⁴, les structures de formation spécialisées telles les Euro-instituts, quand ils existent. Sont notamment envisagés : une intervention de la MOT à la journée des fonds co-organisée annuellement par l'ENA³⁵/INET³⁶, au second semestre 2017 ; une formation ou un évènement sur le « Le Directeur général transfrontalier » au second semestre 2017 (ou en 2018) à Strasbourg ; un séminaire ou une formation sur une frontière « Diplomatie et territoires » à Marseille, au second semestre 2017 ; un évènement sur la coopération Outre-mer. Une ouverture vers les pays voisins pourrait être recherchée, permettant des échanges sur les outils de coopération propres à chaque frontière, voire un benchmarking entre les politiques publiques menées (à l'exemple du séminaire tenu à Nice le 22/09/2016). Des cadres de partenariat pourront être définis avec d'autres organismes de formation, comme l'ENA avec lesquels la MOT est amenée à travailler plus ponctuellement (cf. interventions dans le cadre du CHEE³⁷ de l'ENA).

³³ Centre des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur

³⁴ Instituts nationaux spécialisés d'études territoriales

³⁵ Ecole Nationale d'Administration

³⁶ Institut national des Etudes Territoriales

³⁷ Cycle des Hautes Etudes Européennes

2.2 Organiser et coordonner l'observation des territoires transfrontaliers à l'échelle européenne

Sur ce thème désormais reconnu comme un axe prioritaire par les Etats, suite à la présidence luxembourgeoise du Conseil européen en 2015, et par la Commission européenne (présence de la DG REGIO aux Comités stratégiques transfrontaliers (CST)), la MOT a continué en 2016 sa contribution à la mise en place d'une coordination des démarches d'observation transfrontalière entre les différentes administrations de l'aménagement du territoire de la France et de ses pays voisins (démarche MORO³⁸ en Allemagne etc.), et des instituts statistiques nationaux et régionaux correspondants.

En 2017, elle poursuit le rôle de secrétaire et d'animation du Comité stratégique transfrontalier (CST) de l'observation et l'appui du CGET pour celui du Groupe de travail technique (GTT) rassemblant les différents instituts statistiques. Elle suit également de près les évolutions au niveau européen (notamment les suites de l'appel à projet de la Commission européenne). Parallèlement, la MOT pourra appuyer le CGET ou d'autres administrations locales ou nationales de l'aménagement du territoire de pays européens sur des projets dans le cadre d'un appel à projet ESPON.

2.3 Répondre à des besoins d'études stratégiques

En liaison avec les besoins exprimés dans le cadre de la Plateforme des techniciens et par les ministères (cf. ci-dessus), certaines thématiques sont ou pourraient être explorées par la MOT, soit via une veille thématique, soit via des investigations et recherches plus poussées (en lien avec un ou plusieurs membres du réseau et/ou sur demande du niveau national, voire européen).

En dehors des actions financées par des subventions dans le cadre de conventions d'objectifs, **la MOT peut se voir confier par le niveau central la réalisation d'études stratégiques et thématiques rémunérées** (prise en compte de la dimension transfrontalière dans telle politique publique), le cas échéant dans le cadre d'une mise en concurrence préalable (cf. 1.4).

2.4 Assurer une veille thématique en continu et enrichir le portefeuille des thématiques

La MOT mènera en 2017 une veille sur les thématiques suivantes : Certaines de ces thématiques pourront faire l'objet d'investigations plus poussées, en fonction de l'intérêt des membres et des partenaires de la MOT.

Développement économique transfrontalier/Emploi/Recherche innovation

Le projet sur le développement économique des territoires transfrontaliers (rôle des entreprises, conditions cadres à mettre en place pour y parvenir, lien avec l'emploi et la recherche-innovation etc.), cofinancé par le programme Europ'Act, a permis la tenue d'une conférence finale de restitution des travaux en 2015 et la publication de deux ouvrages de référence sur le sujet, diffusés largement en 2016. En 2017, la MOT poursuivra sa veille-animation sur cette question exploratoire via ses interactions avec les institutions concernées, et la diffusion de la connaissance sur ce sujet.

Mobilités transfrontalières

La problématique des flux de travailleurs frontaliers et des autres flux est fondamentale pour le bon accompagnement du développement des territoires transfrontaliers. L'enjeu de la diversification par les transports collectifs de voyageurs des moyens de déplacement des populations frontalières, de plus en plus mobiles, est d'importance. Il s'agira de suivre l'amélioration et la prolongation des infrastructures (lignes de tramway et desserte ferroviaire, desserte fluviale du Maroni), la comparaison des modes d'organisation et d'investissement dans les transports publics dans les régions limitrophes, la réforme du code des transports et la structuration transfrontalière des autorités organisatrices de transports. Les

³⁸ Projet modèle d'aménagement du territoire

transports transfrontaliers, très structurants pour les territoires transfrontaliers, restent une des thématiques sur laquelle la MOT est sollicitée en continu depuis sa création. L'innovation dans ce domaine sera également suivie notamment en partenariat avec les filiales de la Caisse des Dépôts (EGIS et Transdev sur des dossiers précis). Les actions se dérouleront en 2017 à la faveur des études opérationnelles en cours ou à venir, de bons-à-tirer et des notes produites pour les autorités compétentes.

Gouvernance des territoires transfrontaliers

Cette thématique demeure un terrain d'investigation important pour la MOT, pour les territoires aux différentes échelles (espaces très locaux, agglomérations et métropoles transfrontalières, parcs, eurorégions etc.) notamment dans le contexte des lois de réforme territoriale concernant l'ensemble des échelles. Elle reste fondamentale car posant le cadre pour faire émerger une ingénierie de projets transfrontaliers. Elle est également reliée à l'enjeu d'implication citoyenne et de la société civile dans les différents projets de territoires. Le soutien par les programmes européens de coopération de cette dynamique, (prévu par le cadre 2014/2020 (ITI³⁹, développement local communautaire⁴⁰ ; mis en œuvre via ces outils ou d'autres dispositifs spécifiques aux programmes), pourrait faire l'objet d'investigations, dans la suite de l'atelier organisé par la MOT en octobre 2016 dans le cadre la « semaine des régions et des villes » (EWCR, ancien OPEN DAYS) à Bruxelles.

Métropoles et agglomérations transfrontalières

Cette thématique, suivie par la MOT depuis l'origine, sera poursuivie en lien avec la FNAU, le réseau des Pôles métropolitains (cf. 1.1) et le CGET. La MOT réalise pour le compte du CGET une étude qui comprend l'analyse de la prise en compte par les métropoles de Strasbourg, Lille et Nice-Côte d'Azur de la dimension transfrontalière dans leurs stratégies de développement, une analyse des impacts de l'attractivité des métropoles de Genève et Bâle sur les territoires français proches et un benchmark avec l'Allemagne notamment avec l'initiative et les projets pilotes MORO.

Ce sujet sera examiné dans le contexte de la réforme territoriale française (lois Maptam, NOTRe, etc. : mise en place du Schéma de coopération transfrontalière - SCT) et du Pacte Etat-métropoles au titre duquel a été pris l'engagement de renforcer les coopérations entre les métropoles et leurs espaces proches, y compris des pays voisins. La MOT poursuivra son travail de mise en relation des acteurs français avec les administrations de l'aménagement du territoire des pays voisins (Luxembourg, Allemagne, Suisse, etc.), disposant de programmes métropolitains avec un volet transfrontalier, et avec la DG REGIO. Cette thématique pourra d'ailleurs être traitée en lien avec un appel à projets de programme européen.

Logement et foncier

La problématique liée au logement et au foncier est peu investiguée (en dépit des travaux de la MOT pour le Ministère de l'Équipement⁴¹ au milieu des années 2000, et de l'observation régulière de la thématique en franco-suisse). La pression qui s'exerce en particulier sur les versants français qui jouxtent les territoires des pays voisins les plus attractifs (Luxembourg, Monaco, Suisse, etc.) rend complexe l'appréhension transfrontalière de cette thématique. La réflexion doit porter non seulement sur la connaissance des tendances à l'œuvre dans ces domaines (réalité de la pression, comparaison des coûts et des stratégies résidentielles) mais également la comparaison des pratiques en la matière et la possibilité d'outils communs à utiliser sur les espaces les plus tendus. Une consultation du réseau des adhérents sera menée en 2017 pour mesurer plus précisément leurs attentes sur le sujet.

Energie, environnement, développement durable

La MOT a organisé au sein de son réseau un groupe de travail sur les « énergies renouvelables dans un contexte transfrontalier » en 2012/2013. Elle effectue une veille continue sur le sujet de l'énergie, du changement climatique (projets de mitigation et d'adaptation) et de l'aménagement durable (y compris

³⁹ Investissements territoriaux intégrés (ITI)

⁴⁰ Développement local mené par des acteurs locaux (DLAL)

⁴¹ Maintenant Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

solutions de smart cities) tant sur les pratiques françaises qu'européennes, en lien avec son adhérent Enedis. En 2017, pour le compte du Club du Sahel Afrique de l'Ouest de l'OCDE, la MOT contribuera à la rédaction d'un guide pratique pour le montage de projets transfrontaliers sur le thème de l'adaptation au changement climatique des villes frontalières dans la région. La MOT organise également en février 2017 un séminaire avec la Plateforme GECT du Comité des Régions sur le thème « Cross-border crisis management and natural disasters ».

Coopération maritime

La MOT effectue une veille continue sur le sujet de la coopération maritime, en suivant et accompagnant les projets lancés par ses adhérents (projet PASSAGE sur la transition écologique des activités économiques des détroits européens, etc.). En 2016, la MOT a accompagné via des études l'Office de l'environnement de la Corse pour la préparation des documents de la première assemblée du GECT du Parc Marin International des Bouches de Bonifacio, mais aussi l'Office des Transports de la Corse et la Région Autonome de Sardaigne sur la question de la liaison maritime hivernale entre les îles. La MOT pourra continuer, en 2017, à accompagner ses adhérents souhaitant proposer des projets dans le cadre de programmes maritimes (la Ville de Bastia ou la Région PACA avec Marittimo, etc.).

Société civile et enjeu lié à l'émergence d'une citoyenneté transfrontalière (voir aussi problématique inclusion sociale)

L'aboutissement inégal des projets de territoire transfrontaliers après 25 années de coopération territoriale européenne, les réactions de défiance des citoyens à l'égard des politiques, observés dans les récents scrutins, posent plus que jamais la question de l'implication des citoyens dans les territoires transfrontaliers et les politiques qui y sont menées. Quel sens donner au développement territorial de ces espaces, aux actions de coopération qui s'y déroulent ? Comment communiquer politiquement sur les projets de territoire transfrontaliers ? La question de **l'identité transfrontalière** passe aussi par un apprentissage interculturel (l'apprentissage de la langue du voisin, touchant au domaine de l'éducation scolaire comme extra-scolaire) avec pour effets espérés l'amélioration des pratiques de coopération (cf. travaux et formations de l'Euro-institut), un meilleur accès sur le marché du travail transfrontalier etc. Ces questions prennent une acception particulière avec la problématique des contrôles renforcés aux frontières qui vient percuter les logiques de construction territoriale transfrontalière et d'échanges citoyens transfrontaliers de proximité. En 2017, la MOT se veut davantage le relais des projets sociaux impactant directement des citoyens, et souhaite participer à une meilleure communication politique sur les projets transfrontaliers à destination des habitants des zones frontalières.

Politique de la Ville⁴²/Inclusion sociale en territoire transfrontalier

Les territoires frontaliers français sont soumis à des évolutions rapides, sous l'effet des flux de travailleurs frontaliers massifs, en constante évolution. Des différentiels de développement économique et de revenus existent sur ces territoires restreints, engendrant des problématiques d'éviction spatiale (flambée des coûts du foncier et du logement), citoyenne (défiance vis-à-vis du politique, non vote, ou vote anti-frontalier et anti-européen, tensions intercommunautaires etc.). Ce sujet est peu observé. La question de l'inclusion sociale est à relier entre autres à la problématique du périurbain qui prend une acception très particulière en territoire transfrontalier (Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, Métropole Valenciennois, Eurodistrict SaarMoselle, Métropole de Strasbourg, Grand Genève, etc.), et à connecter également avec la problématique logement. A cet égard la MOT s'est rapprochée en 2016 du CGET, notamment de la Direction de la Ville et de la Cohésion Urbaine du CGET afin d'évaluer les potentielles synergies sur ce sujet. La MOT a identifié les quartiers faisant l'objet de contrats de ville dans les communes frontalières et proches de la frontière. En 2017, elle assistera le CGET, notamment la Direction ville et cohésion urbaine, pour comparer et partager les bonnes pratiques en matière d'inclusion et de politique de la ville dans les territoires urbains traversés par la frontière.

⁴² Au sens français du terme

Santé

Au regard notamment de l'évolution des cadres nationaux et européens concernant l'accès aux soins, la santé reste une thématique structurante dans l'offre de services aux populations transfrontalières et par son ancrage territorial transfrontalier de plus en plus affirmé, suite au concept de communauté de santé transfrontalière lancé par la MOT au début des années 2000. La MOT a co-organisé un séminaire à l'Assemblée nationale sur ce sujet en décembre 2014 et répond aux sollicitations ponctuelles sur le sujet. Le GECT Hôpital de Cerdagne a fait l'objet d'une investigation sur les obstacles à la coopération en 2016 dans le cadre du groupe de travail intergouvernemental sur les solutions innovantes aux obstacles transfrontaliers. **En 2017, la MOT poursuivra ces réflexions. Une attention particulière pourrait être apportée à l'analyse de l'impact des frontières sur la démographie médicale ainsi que sur la prise en charge des personnes handicapées par des établissements situés de l'autre côté de la frontière. Elle participera au colloque « Frontières, territoires de santé et réseaux de soins » à Arras les 1^{er} et 2 juin 2017, au conseil scientifique duquel elle est associée.**

Accessibilité aux services

Outre les différentes thématiques précédemment citées et suivies individuellement, la MOT s'attachera en 2017 à un suivi en tant que tel de la problématique de l'accessibilité et à la mutualisation des services aux populations en zone frontalière, notamment dans le contexte de la mise en place des différentes Maisons de services au public en bande frontalière, de l'élaboration des Schémas départementaux d'accessibilité aux services, ainsi que des travaux menés par les conférences territoriales de l'action publique.

3. Troisième partie : ouverture et représentation des intérêts au niveau européen, outre-mer et international

La coopération transfrontalière s'inscrit naturellement dans le processus plus large de la construction européenne, rendant indispensable la poursuite de l'ouverture européenne de la MOT. Cette ouverture européenne se poursuit à travers les axes suivants, qui font écho aux chapitres précédents.

3.1 Echanges d'expériences et de bonnes pratiques, capitalisation

3.1.1 Projets européens

Les échanges d'expériences et de bonnes pratiques pourront s'effectuer notamment dans le cadre du pilotage, de l'apport d'expertise ou de la participation de la MOT à des projets européens. La MOT étudiera la possibilité de participer à des projets européens, notamment avec ses partenaires de la CECICN⁴³, du réseau TEIN des Euro-instituts, de l'ARFE⁴⁴, ou d'autres partenaires européens comme le CESCO⁴⁵, dans les champs de priorité de la Commission européenne (stratégie UE 2020, question des obstacles à la coopération et à l'intégration européenne, préparation de la politique de cohésion post 2020), et des présidences (Malte et Estonie).

Afin d'examiner les possibilités de tels projets dans le cadre de la programmation 2014-2020, et plus largement, de partenariats, des contacts sont entretenus avec les programmes de réseaux :

⁴³ Conférence européenne des réseaux de villes transfrontalières et interrégionales

⁴⁴ Association des Régions Frontalières Européennes

⁴⁵ Central European Service for Cross-Border Initiatives

- INTERACT (approches thématiques, base de projets KEEP⁴⁶, mise en œuvre des GECT, etc.).
- URBACT (agglomérations transfrontalières), même si la MOT elle-même n'y est plus éligible
- Actions innovatrices en matière de développement urbain.
- INTERREG EUROPE (prise en compte du transfrontalier dans la plateforme d'expertise, etc.).
- ESPON, même si la MOT ne peut elle-même proposer de projets; la MOT est associée à un projet déposé sur le thème de l'analyse d'impact dans le contexte transfrontalier.
- ainsi qu'avec les programmes transnationaux, susceptibles de financer des projets de mise en réseau (Europe du Nord-ouest, Espace alpin, etc.).

Plus largement, des interactions sont nécessaires avec ces programmes pour qu'ils prennent mieux en compte le transfrontalier et améliorent la qualité des actions menées à cet égard. La participation à des projets peut être envisagée également dans le cadre de financements européens tels que: les réseaux Jean Monnet (voir 3.1.4) ; le programme Europe for Citizens (voir 3.2.1), etc.

3.1.2 Réflexions sur les métropoles transfrontalières

Des réflexions sur les métropoles transfrontalières seront menées en lien avec le CGET et les Etats voisins de la France : Allemagne (IMeG - Groupe d'initiative des Régions métropolitaines transfrontalières) ; Luxembourg ; Suisse ; Belgique, suite au séminaire sur les pôles métropolitains qui s'est tenu le 19 septembre 2014 à Genève, et au séminaire européen du 30 juin 2015 au Luxembourg. Une étude a été lancée sur ce sujet en 2016. **Ces travaux seront poursuivis en 2017**, notamment en liaison avec le réseau des pôles métropolitains (cf. 1.1).

3.1.3 Plateforme des GECT du Comité des Régions

La participation à cette plateforme, dans le cadre de la Déclaration d'intérêt commun avec le Comité des Régions, permettra de relayer au niveau européen les pratiques et réflexions du réseau de la MOT (cf. également 2.1.3).

En 2017, la MOT est notamment associée à la préparation du **séminaire du 3 février 2017 sur les risques naturels transfrontaliers**. La Plateforme des GECT sera également impliquée dans la co-organisation de la **Conférence à l'occasion des 20 ans de la MOT** (cf. ci-dessous).

3.1.4 Participation au réseau TEIN (des Euro-instituts) dans le cadre de leurs échanges

TEIN est le réseau européen des organismes de formation et recherche sur le transfrontalier, piloté par l'Euro-institut situé à Kehl. La MOT s'associera, le cas échéant avec l'ARFE, aux travaux que TEIN souhaite développer : utilisation et diffusion des outils pédagogiques et d'évaluation, mise en commun des ressources.

Dans le cadre d'un projet Jean Monnet, coordonné par l'Université de Strasbourg (Birt Wassenberg), **le projet de dictionnaire critique de la coopération transfrontalière**, initié avec la publication en 2015 par la DG REGIO de la brochure sur les 25 ans de la coopération territoriale, sera développé ; la MOT fait partie du comité scientifique et réalisera les cartes. **La MOT** (équipe technique et/ou membres de son réseau) **participera aux conférences « Castle talks », « Conflits et coopérations aux frontières de l'UE, les frontières modèles de l'intégration ? »** associant chercheurs, étudiants et praticiens :

- ≡ **L'espace du Rhin supérieur et l'espace Mont Blanc**, les 20 et 21 mars,
- ≡ **L'espace catalan et la frontière Irlande/Irlande du Nord**, les 6 et 7 novembre.

Elle est, avec le CNFPT et l'Avitem, partenaire de la Master Class : « Jeunes professionnels et relations de voisinage et de proximité au sein de l'Union européenne, entre conflits et coopérations », organisée par l'ICM à Marseille du 18 au 20 janvier à Marseille, qui réunit professeurs et étudiants de différents Master 2 formant à la coopération transfrontalière.

⁴⁶ Knowledge and Expertise in European Programmes

3.2 Représenter les intérêts des acteurs de la coopération transfrontalière à l'échelle européenne

3.2.1 Partenariat avec la Conférence européenne des réseaux de villes transfrontalières et interrégionaux (CECICN)

La MOT est membre fondateur du réseau CECICN, réseau de réseaux de villes engagées dans la coopération territoriale européenne, soit à l'échelle du transfrontalier (MOT, CESCOI etc.), soit à l'échelle de macro-régions (Baltique, Atlantique, Méditerranée, Adriatique, Danube). Le travail engagé depuis 2012 entre la CECICN et les institutions européennes, sur la base du document stratégique sur la coopération intelligente - les villes et les régions engagées dans la Coopération Territoriale Européenne, sera poursuivi en 2017. La MOT et ses partenaires continueront notamment à faire valoir leur avis sur le processus de programmation de la coopération transfrontalière 2014/2020, et l'avenir de la politique de cohésion.

3.2.2 Alliance stratégique avec l'Association des régions frontalières européennes (ARFE)

La coopération de la MOT avec l'ARFE (Association des régions frontalières européennes) permet d'allier deux réseaux complémentaires : la MOT étant plus spécialement représentative de la gouvernance multi-niveaux de la coopération transfrontalière aux frontières françaises, et l'ARFE représentant un grand nombre de régions frontalières et d'eurorégions en Europe. Cette alliance permet de peser d'un plus grand poids dans le débat européen sur la coopération transfrontalière.

3.2.3 Coopération avec les institutions européennes

Cette coopération permet le relais des intérêts du transfrontalier. La MOT exerce une veille sur l'actualité européenne, et répond régulièrement aux consultations lancées par les différentes institutions (Commission européenne, Parlement européen, Comité des Régions etc.), le cas échéant avec la CECICN. La MOT participe ainsi à la promotion de la coopération transfrontalière auprès des Institutions européennes, leur fait connaître ses prises de positions et cherche à pérenniser les relations établies ; elle prend part à, voire initie elle-même, des ateliers dans le cadre de la semaine européenne des régions et des villes (EWCR ancien OPEN DAYS), début octobre 2017 à Bruxelles (quelques idées de thèmes : un atelier organisé par le réseau CECICN, ou sur le thème développement économique, les obstacles à la coopération transfrontalière, etc.).

Coopération intergouvernementale et avec le Conseil

Dans le cadre de sa présidence de l'UE au 2^e semestre 2015, le Luxembourg a proposé de créer une nouvelle base légale pour l'adoption de dispositions spécifiques dans les espaces transfrontaliers. **Ce régime dérogatoire pourrait permettre d'appliquer localement la législation du pays voisin, créant ainsi une « bulle transfrontalière » selon l'expression de la présidence luxembourgeoise.** Le processus de recours à l'outil juridique s'apparenterait à celui des GECT : projet défini localement puis soumis à approbation des autorités nationales. Le règlement européen qui servirait de base légale pourrait être inclus dans le paquet législatif des fonds structurels 2021-2027.

En 2017, la MOT poursuivra son appui au groupe de travail lancé en 2016 réunissant, à l'initiative du Luxembourg et de la France, les Etats favorables à cette initiative et la Commission européenne. Outre le développement de l'initiative du Luxembourg (nouvel outil juridique), ce groupe établira des recommandations sur le traitement des obstacles aux différentes échelles (par frontière ; au niveau national et avec les Etats voisins ; au niveau européen), et notamment sur le développement d'une plateforme européenne d'identification et de résolution des obstacles associant la MOT et ses partenaires européens.

Comité des Régions

La MOT et la CECICN continueront de travailler avec le Comité des Régions, notamment en lien avec la **plateforme des GECT** du Comité des Régions, le **Groupe interrégional sur la coopération transfrontalière** et le **GECT** lancé en 2015, et dans le cadre de la **déclaration d'intérêt commun**. Cette dernière porte notamment sur un échange en termes de coopération transfrontalière et plus particulièrement les GECT, ainsi que sur la participation de la MOT au Dialogue structuré. Depuis l'organisation d'un atelier commun lors de la « semaine européenne des régions et des villes » (EWCR) en 2016, la MOT et la Plateforme des GECT prévoient d'organiser ensemble de nouveaux événements, comme un séminaire sur la prévention et gestion des catastrophes naturelles en transfrontalier, prévu en février 2017 (cf. ci-dessus). Le Comité des Régions pourra accueillir en co-organisation la Conférence à l'occasion des 20 ans de la MOT qui se tiendra fin 2017 à Bruxelles (cf. 1.1).

Parlement européen

La MOT et la CECICN continueront de travailler avec les parlementaires européens concernés par la coopération transfrontalière, afin de les sensibiliser à ses différents défis, notamment dans le cadre du **Groupe de travail sur la coopération transfrontalière**, présidé par Anne Sander, députée européenne et vice-présidente de la MOT. La 5^{ème} réunion du groupe porte sur le thème « **Lever les obstacles à la coopération transfrontalière : Etat des lieux et perspectives** », et aura lieu le 1^{er} mars 2017, à Bruxelles.

Commission européenne

Le rapprochement avec la DG REGIO (participations croisées aux réunions, publication de l'ouvrage sur les 25 ans de la coopération territoriale européenne, MOT expert européen au titre de la « **Cross border review** »), sera poursuivi et intensifié. Les autres DG concernées par la coopération transfrontalière pourront être approchées, afin de les associer, dans un bénéfice mutuel, aux travaux de la MOT.

Banque européenne d'investissement

La MOT poursuivra l'échange avec la BEI, engagé en 2016, concernant la mise en place d'un partenariat sur la base d'un « Memorandum of Understanding » (MoU) pour faire entrer la MOT comme expert de la coopération transfrontalière dans le réseau des partenaires du « European Investment Advisory Hub (EIAH) » (plateforme européenne de conseil en investissement)

Conseil de l'Europe

Le partenariat de la MOT avec le Conseil de l'Europe concernera notamment le suivi du 3^{ème} protocole additionnel à la Convention-cadre de Madrid (groupement euro-régional de coopération), qui est entré en vigueur aux frontières franco-suisse et franco-allemande au 1^{er} mars 2013, ainsi que le thème des obstacles à la coopération transfrontalière (cf. 2.1.1).

3.3 Coopération sur les frontières d'outre-mer et sur d'autres frontières (Est et Sud de l'Europe, Afrique et Méditerranée, etc.)

3.3.1 Outre-mer

La MOT poursuivra son appui méthodologique à la coopération transfrontalière sur les frontières d'outre-mer, dont l'enjeu a été réaffirmé par le Livre blanc. Dans ce contexte, elle est en contact étroit avec le Ministère des Outre-Mer, et a obtenu une première subvention en 2015. La coopération avec le Ministère, les ambassadeurs de zones, les services de l'Etat déconcentré et les collectivités d'Outre-mer sera poursuivie en 2017. Engagée dans des partenariats réguliers et techniques avec ces territoires (notamment la Guyane sur ses deux frontières) ou ponctuels (autres régions et collectivités d'outre-mer), elle veillera à ce que ces frontières françaises non métropolitaines soient bien prises en compte dans les politiques nationales et européennes. Elle suivra en 2017 la mise en œuvre des Programmes

de coopération Outre-mer (cf. 2.3) et viendra en appui de ces régions dans leur volonté de structuration juridique d'équipements transfrontaliers (Bac Maroni pour la région Guyane, station d'épuration pour l'île de Saint Martin), de coopération en matière de logistique portuaire dans l'espace caribéen (cluster GAT Caraïbes Logistique et Transports en Martinique), en fonction de l'état d'avancement de ces projets. La MOT participe notamment à la valorisation et à la diffusion des actions de coopération transfrontalière des collectivités autour des régions d'outre-mer.

3.3.2 Ouverture internationale

Le Livre blanc « Diplomatie et territoires » publié fin 2016 a invité la MOT à « poursuivre sa mission d'ingénierie de la coopération transfrontalière, reconnue dans le monde à travers les missions qu'elle développe sur d'autres continents (Afrique, Amérique), pour des Etats, ou des organisations régionales et internationales ». Dans le contexte de la coopération décentralisée, la MOT appuie les collectivités territoriales françaises dans leurs réponses aux appels à projets et relaie le cas échéant les appels à projets de la DAECT en soutien à la coopération décentralisée.

La MOT poursuivra son action sur d'autres frontières (Est de l'Europe, Afrique etc.), dans une perspective multi-niveaux, dans le cadre de la coopération interétatique ou décentralisée, en liaison avec les acteurs concernés.

Ceci concerne en particulier :

- la coopération entre anciens et nouveaux Etats membres de l'Union européenne : Hongrie, avec le CESCO et Initiative France-Hongrie ; Pologne, par exemple sur les enjeux liés aux GECT (suites de la table-ronde franco-polonaise lors du Congrès européen des gouvernements locaux, à Cracovie les 5 et 6 avril 2016).
- la coopération Nord-Sud, dans le cadre de la convention de partenariat avec le Programme Frontière de l'Union Africaine, des relations avec l'UEMOA⁴⁷, la CEDEAO⁴⁸, les Nations unies - UNCDF⁴⁹. L'assistance apportée par la MOT à l'UNCDF en 2013/2015, notamment sur la méthodologie de capitalisation des expériences, l'analyse des cadres stratégiques nationaux et les recommandations en matière de coopération entre les autorités ouest-africaines pour le financement de projets transfrontaliers, pourra être poursuivie, notamment dans le cadre du projet ACTS du MAEDI, d'un partenariat avec la CEDEAO, et pour l'UNCDF sur d'autres frontières (Asie du Sud Est etc.). La MOT poursuivra en 2017 le partenariat renoué en 2016 avec le Club du Sahel de l'OCDE (avec lequel elle avait travaillé en 2010) sur le thème des agglomérations transfrontalières en Afrique et de leur adaptation au changement climatique.
- La coopération avec l'**Association internationale des Maires francophones (AIMF)**, notamment au travers de l'étude que l'AIMF a confiée à la MOT.
- **L'assistance auprès de l'ambassade de France en Haïti pour amorcer le développement d'une coopération transfrontalière avec la République dominicaine** et avec les Régions françaises de la Caraïbe, qui pourrait ultérieurement être promue avec l'appui du FED⁵⁰.

La MOT a amorcé en 2016 un partenariat avec **Expertise France**. Les échanges seront poursuivis en 2017.

Le rapprochement **Caisse des Dépôts – AFD (Agence Française de Développement)** ouvre également de nouvelles perspectives de coopération pour l'ingénierie de la MOT. La MOT pourrait notamment apporter un soutien méthodologique sur les questions de gouvernance transfrontalière et dans certains domaines nécessitant un éclairage transfrontalier (transport, aménagement du territoire, énergie etc.).

⁴⁷ Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

⁴⁸ Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

⁴⁹ Fonds d'équipement des Nations unies

⁵⁰ Fonds européen de développement

Le projet **BIG (Borders in globalization) financé par le gouvernement fédéral canadien**, permet un dialogue entre chercheurs et concepteurs des politiques publiques, portant sur une approche systémique de la gestion des frontières sur différents continents (Europe, Amérique, Afrique). En 2017, la MOT sera associée à la conférence organisée les 15-19 mai 2017 à Marseille sur les frontières méditerranéennes, et à la conférence organisée en décembre à Ottawa.